

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023
3. Budget 2024
4. Présentation de la mission égalité-parité-diversité (Madame Julie Mattiussi)
5. Cérémonie de remise des prix
6. Renouvellement de la convention Nexis Lexis (master 2 Droit social)
7. Convention avec l'association des conciliateurs auprès de la Cour d'appel de Colmar
8. Demandes de subvention :
  - Master 2 Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine
  - DJCE
  - Concours Cassin
  - Concours d'éloquence RSE
  - Concours Vismoot Vienne 2024
  - Concours Jean Pictet
9. Divers

Cette séance est précédée par le conseil de perfectionnement de la licence Droit et de la Licence AES auquel les membres du conseil sont conviés.

#### **Etaient présents :**

##### Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle  
Madame Isabelle CARLE, Responsable des bibliothèques Droit  
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité  
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

##### Membres élus :

##### Collège A

Madame Aude Boveresse, Monsieur Nicolas Chiffot, Madame Peggy Ducoulombier, Madame Céline Pauthier,  
Monsieur Christophe Godlewski, Monsieur Etienne Muller

##### Collège B

Madame Sabrina Mraouahi, Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Monsieur Alexandre Di Giacomo, Madame Julie Rondu, Madame Nathalie Rzepecki

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller  
Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers

Madame Emma Betry (AED) – Monsieur Antoine Ansel (AED) – Madame Clara François (AED) – Madame Alexa-Hang Foulon (AED) – Monsieur Matthieu Bellandi (Médiadroit) – Monsieur Henri Sutter (Médiadroit)

Personnalités extérieures :

Monsieur Bruno HUCK, représenté par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats  
Madame Claudine LOTZ, représenté par Maître Luc Sengel, Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin  
Monsieur Thierry Ghera, représenté par Madame Muriel Rizza, Tribunal judiciaire de Strasbourg  
Monsieur Xavier Faessel, Tribunal administratif de Strasbourg

Ayant donné procuration :

Collège B : Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur Yves Golder  
Personnalités extérieures : Monsieur Yvan Jeanneret, Ordre des Experts comptables  
Collège Usagers : Madame Lina-Rose Vanwaelscappel (AED) – Monsieur Sélim Azzi (AED)

## **1. Informations du Doyen**

Madame le Doyen ouvre la séance par une information concernant l'attribution de bourses d'études sur critères sociaux et mérite décernées par la Fondation de l'Université de Strasbourg. La Fondation a sélectionné 2 étudiants lauréats d'une somme totale de 31 317 euros. Il y a pour la Faculté un budget de 26 000 euros. Nous avons une ligne générale au niveau de la Fondation sur laquelle nous pouvons prélever 4917 euros permettant par conséquent d'arriver au montant de 31 317 euros. Les membres du Conseil décident donc de basculer 4917 euros de cette ligne sur la ligne bourse d'études.

Madame le Doyen évoque la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la rafle du 25 novembre 1943 célébrée samedi 22 novembre 2023 qui s'est déroulée au Palais universitaire.

La cérémonie de remise de prix 2023 se déroulera le 4 décembre à partir de 17h, présidée par madame la Présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023**

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé le procès-verbal à l'unanimité ;

## **3. Présentation du Budget 2024**

### Les ressources

PV approuvé le 26 février 2024

Les ressources totales de la Faculté de droit pour le budget initial 2024 s'élèvent à 1 214 741 euros.

Les ressources propres proviennent essentiellement des formations en apprentissage, au titre du CFAU nous avons inscrit 449 759 euros en prévision de recettes et 229 789 euros provenant de l'ESB. La faculté a perçu cette année 35 500 euros en taxe d'apprentissage. Au titre des recettes, s'ajoutent des subventions fléchées : telles que les Bourses UFA, les droits d'inscription spécifiques...

### **Les dépenses**

Au niveau des dépenses, le budget est en équilibre avec 1 214 741 €.

En DRT1, centre relatif à l'immobilier, les dépenses s'élèvent à 365 000 euros (260 000 pour l'investissement et 105 000 pour le fonctionnement).

Focus sur les travaux d'aménagement du bâtiment (7 salles de cours et redéploiement des services administratifs sur le deuxième étage) :

Cette opération bénéficie d'un budget de 2 200 000 euros dont 1 250 000 sur le fonds de roulement de l'établissement, 650 000 euros sur les fonds propres de la faculté et 300 000 euros du Plan Etudiants de l'Etat. Les fonds octroyés sont gérés par la Direction du Patrimoine Immobilier en charge de la conduite d'opération. A l'origine, la faculté a programmé sa participation sur trois ans, dès 2022, à hauteur de 250 000 euros ; 200 000 euros en 2023 et autant en 2024. Cependant, à ces travaux s'ajoutent également la mise en conformité du poste SSI (sécurité incendie). A ce titre, la faculté participe à hauteur de 150 000 euros dont 40 000 euros dès cette année puis 110 000 euros en 2025.

Cela représente 20 % des dépenses de la faculté.

En DRT2, centre financier relatif aux dépenses de la logistique administrative, les dépenses s'élèvent à 132846 euros (20 000 en investissement et 112 846 euros en fonctionnement). Cela représente 10% des dépenses qui couvrent toute la logistique administrative courante de la composante.

En DRT3, centre financier relatif aux diplômés nationaux, les dépenses s'élèvent à 338 500 euros dont 40 000 euros en investissement. 203 500 euros sont consacrées aux formations nationales, 87 500 euros pour les bourses de mobilités UFA et 7500 euros pour l'accueil des étudiants de Venise (accord de partenariat). Les dépenses du DRT3 représentent 27 % des dépenses totales.

Focus sur les Appels à projets CFVU :

Depuis 2019, Crédits obtenus : 19 411 euros ; en 2020 : 59 000 euros ; en 2021 : 59064 euros ; en 2022 : 48 804 euros, soit 186 279 euros. Ces crédits ont permis le remplacement de matériels audio-visuels vieillissants. Pour précision, la faculté a co-financé ces projets à hauteur de 30% chaque année. En 2023, la faculté a obtenu 39 885 euros pour la rénovation audio-visuel de l'amphithéâtre Athena. Il s'agit d'une extension et mise à niveau des installations audio-visuelles par la fourniture et l'équipement de matériel : le montant des travaux s'élève à 51 780 euros TTC.

En DRT4, centre financier relatif aux diplômés d'université : inscrits en dépenses 12 290 euros dans le cadre de la contribution aux frais de structure (prélèvement de 20% sur les recettes).

En DRT5, le centre financier relatif à l'IEJ, les dépenses de fonctionnement (fournitures diverses, reprographie, missions...) sont estimées à 10 000 euros.

En PAIEDRT 7, centre relatif à la masse salariale, les dépenses s'élèvent à 356 104 euros, correspondant à la rémunération des heures complémentaires, des vacataires (surveillances, appuis ponctuels) et des contractuels (4 personnels BIATSS) pris sur les ressources propres de la composante. Elles représentent 29 % des dépenses. La rémunération des personnels permanents (enseignants et biatss) est réalisée sur le budget Etat – Dotation aux universités.

Pour mémoire : Les ressources totales de la Faculté de droit pour le budget initial 2023 s'élevaient à 1 122 578 euros.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité la proposition de budget.

#### **4. Présentation de la mission égalité-parité-diversité**

Madame Julie Mattiussi enseignante à la faculté, a été nommée au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Elle avait déjà occupé la mission de référente égalité-parité-diversité sur son poste précédent. En parallèle, ses recherches se portent sur ces problématiques et elle est spécialisée dans la médiation. Madame Julie Mattiussi présente le service et les missions au niveau de l'université et au niveau de la faculté. La mission égalité-parité-diversité s'adresse aux usagers et aux personnels de l'université. Madame Isabelle Kraus, vice-présidente a été nommée pour mettre en œuvre la politique de l'université. Les rôles de cette mission sont de détecter et de dénoncer des cas récurrents d'inégalités ou toute forme de discrimination ; de sensibiliser aux questions d'abus de pouvoir, de harcèlement moral ou sexuel. Une cellule d'écoute et d'accompagnement ainsi qu'une équipe de professionnels accompagne le dispositif. Une adresse mail pour tout contact : [violence-sexistes@unistra.fr](mailto:violence-sexistes@unistra.fr)  
Derrière cette adresse, il y a des médecins, psychologues et assistants sociaux.  
Madame Mattiussi en sa qualité de correspondante, peut informer et orienter les personnes : [jmattiussi@unistra.fr](mailto:jmattiussi@unistra.fr)

#### **5. Cérémonie de remise des prix**

Madame le Doyen rappelle l'organisation de la cérémonie de remise des prix.

Si un des donateurs se désistait, la faculté, pour l'année en cours, se substituerait à celui-ci en remettant un don de 150 euros au lauréat. La faculté assume la prise en charge pour une année seulement. En conséquence, Madame le Doyen sollicite le vote de ce principe des membres du conseil de faculté.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

#### **6. Renouvellement de la convention Nexis Lexis**

Madame le Doyen présente la convention Nexis Lexis pour la formation du master Droit social : il n'y a pas de modification particulière. Par conséquent, le document est soumis au vote des membres.  
Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

#### **7. Convention avec l'association des conciliateurs auprès de la cour d'appel de Colmar**

En lien avec le master Justice, procès, procédure porté par Madame Sylvie Pierre Maurice, cette convention avec la cour d'appel permettra de fournir des interlocuteurs à titre bénévole du métier de conciliateur ou autre et également de promouvoir l'accès à des lieux de stage pour les étudiants.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

## 8. Demande de subventions

Madame le Doyen rappelle les deux principes pour l'obtention d'une subvention :

- La faculté soutient à hauteur du montant des droits d'inscription,
- Pour les certifications (DJCE, IJFP par exemples) : la somme plancher allouée est de 50 euros par étudiant.

L'association du même nom que le Master ingénierie juridique et fiscale du patrimoine sollicite auprès du conseil de faculté une subvention permettant de financer le diplôme de la Fédération Nationale du Droit du Patrimoine (certification), une subvention d'un montant de 150 euros par étudiant.

L'association relative à la formation du DJCE sollicite auprès du conseil de faculté une subvention permettant le déplacement à Montpellier, lieu de certification, à hauteur de 150 euros par étudiant.

Concours René Cassin : Une subvention à hauteur de 900 euros pour les droits d'inscription de l'équipe est demandée au Conseil de Faculté.

Concours éloquence RSE : Une aide est sollicitée auprès de la Faculté à hauteur de 985 euros pour la prise en charge du déplacement et de l'hébergement des étudiants participants.

Concours Vismoot Vienne 2024 : Une subvention est sollicitée à hauteur de 800 euros.

Concours Jean Pictet : Une subvention est sollicitée à hauteur de 1250 euros.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

## 9. Divers

Madame le Doyen donne la parole à Madame Peggy Ducoulombier afin de présenter un nouveau partenariat. Il s'agit de développer un partenariat avec l'université de Grenade pour les étudiants en Droit et en AES. Par ailleurs, Madame Peggy Ducoulombier indique que des discussions sont en cours avec l'université de droit de Liverpool afin de conclure également un accord de partenariat.

Madame le Doyen procède à l'information des membres du conseil concernant la situation du concours René Cassin. Chaque année se déroule le concours R Cassin auquel la Faculté est très attachée. Monsieur Christos Giannopoulos est le vice-président de l'association. Pour rappel : l'association s'est créée visant à réunir la faculté de droit, le Barreau de Strasbourg et la fondation R Cassin. Auparavant, c'était la Fondation René Cassin qui procédait à la réservation des chambres des équipes participantes auprès du CIARUS. En 2023, il appartenait à l'association de le faire, mais elle ne disposait pas des moyens nécessaires. Comme chaque année, l'association Cassin sollicite les collectivités, cette année toutefois dans le cadre du contrat triennal, pour un soutien en faveur de l'organisation du 38<sup>ème</sup> concours. Cependant, le comité de pilotage du contrat triennal n'a pas apporté une réponse favorable à la demande de subvention. Le conseil de faculté avait manifesté son soutien par son vote unanime à la prise en charge de l'avance des frais à hauteur de 30 633 euros liés à l'hébergement des équipes candidates. Dans ce cadre, une convention a été présentée aux membres du conseil de faculté. A ce jour, l'association Cassin a pu verser à la faculté 11 000 euros – Un échéancier sera prochainement mis en place pour le règlement de la facture. Ceci étant, la

session du concours Cassin 2024 aura bien lieu, il est souligné l'attachement de la faculté à cette manifestation : le coût de l'inscription sera augmenté et certaines charges seront revues à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.



Le Doyen,

  
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU